



Urgent svp - Assurance médicale USA et carte bancaire

Par sdsd

Bonjour,

J'ai besoin de votre aide svp.

Mon fils de 5 ans est en ce moment en vacances aux USA avec sa mère.

Il est malade.

Ma femme a acheté des billets avec American express il y a plus de 6 mois.

Depuis elle a résilié sa carte bancaire.

Elle a maintenant une carte boursorama.

L'assurance de Boursorama me dit qu'il faut que les billets soient achetés avec cette carte (ce qui est chronologiquement impossible).

Que faire selon vous ?

Je suis perdu !

Car les urgences là bas, c'est 1000 dollars et les pédiatres ne sont pas disponibles avant 1 mois

Merci

Par ESP

Bonsoir

Il faudrait regarder de près les conditions générales de l'assurance liée à la carte AE.

Normalement l'achat est couvert.

Prenez contact avec AEassurance.

Par Isadore

Bonjour,

Au cas où l'assurance ne couvre pas les frais...

L'état de votre enfant ne permet pas un retour en urgence en France ?

Si c'est vraiment grave, il faut aller aux urgences étasuniennes. Sinon, acheter un billet d'avion et rentrer pour voir un médecin français.

Par yapasdequoi

Toujours sympa de se voir supprimer un message....

Je réitère qu'il est utile de porter à la connaissance des futurs lecteurs de cette discussion qu'il existe des assurances (santé+rapatriement) à souscrire avant le voyage à l'étranger hors UE afin de couvrir les frais de santé.

Certains pays l'exigent pour délivrer leur visa.

De plus : Les conditions d'assurance liées à l'achat avec la carte bancaire sont valides jusqu'au retour, il suffit de se reporter au contrat et de lire ceci :

Procédure de réclamation Assurances Incluses Cartes American Express :

L'Assureur mettra tout en ?uvre afin de Vous rendre le meilleur service possible. Toutefois, si Vous souhaitez formuler une réclamation quant au service que Vous avez reçu au titre du présent contrat, Vous pouvez écrire à American Express Carte-France, Service Clientèle Assurances, 8-10 rue Henri Sainte-Claire Deville, CS 60182, 92506 Rueil Malmaison Cedex France. Si un désaccord subsiste, Vous avez la possibilité, avant toute procédure judiciaire, de saisir le Médiateur des Assurances à l'adresse ci-après : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 - Site internet

Par DIU1973

BONJOUR

Yapasdequoi, avec tout mon respect, vous vous trompez d'argumentation. Nous sommes là pour répondre à une préoccupation, pas pour dire ce qu'il aurait fallu faire afin de l'éviter.

Peut-être devriez vous ouvrir un blog...

Par yapasdequoi

Avec tout mon respect, d'autres lecteurs peuvent trouver l'information utile.

Ne vous en déplaie.

Rien dans mon texte n'était contraire aux CGU.

Mais j'ai donc pour vous faire plaisir (?) ajouté à l'attention du demandeur les coordonnées du service à contacter.

Par isernon

bonjour,

en droit français, les garanties proposées par une assurance cessent 1 mois après la résiliation par l'assuré, sauf clauses contraires.

A.E. sur son site indique:

A l'issue du délai de préavis de 30 jours, nous vous rembourserons directement sur votre compte-carte, la dernière cotisation payée au prorata temporis journalier de la durée restant à courir jusqu'à la date anniversaire de votre carte.

AE n'a pas à maintenir sa garantie puisque les cotisations après résiliation ont été remboursées à l'assuré pour solde de tout compte.

la mère de votre enfant a été mal inspirée de résilier sa carte AE.

salutations

Par Isadore

Bonjour,

Les conditions que je trouve sur le site indiquent :

Nonobstant toute clause contraire dans les présentes conditions générales, toutes les garanties seront immédiatement résiliées et prendront fin de plein droit, même par exemple pour les voyages déjà payés, en cas de non-renouvellement ou de résiliation de la Carte / Compte AE ou lorsque le présent contrat d'assurance souscrit par XXXX auprès de l'Assureur prend fin, pour quelque raison que ce soit, la première de ces dates faisant foi.

Il ne coûte rien de contacter l'assureur, mais j'ai bien peur que ne soit mal engagé.

Vous n'avez pas d'autres contrats d'assurance qui couvrent ces frais ? Du type "accidents de la vie", "prévoyance"... ?

Par rvroy

Bonjour,

Pour Boursorama il faut avoir payé au moins 50% du transport + hébergement avec la carte ULTIM ou métal.

Donc si vous avez payé l'hotel avec la carte boursa et que ça atteinds 50% avion+hotel ça peut marcher même si vous n'avez pas payé l'avion....